

# folklore

REVUE TRIMESTRIELLE  
PRINTEMPS 1950

58

# REVUE FOLKLORE

Directeur :

**J. CROS-MAYREVIEILLE**

Directeur du Musée Audois  
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille  
par Carcassonne

Secrétaire :

**René NELLI**

Conservateur du Musée des Beaux-Arts  
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régionale  
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne

Abonnement: 30 fr. par an - Prix du numéro : 8 fr.

Adresser le montant au

Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

# “Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre  
de Documentation et le Musée Audois  
des Arts et Traditions populaires

*Fondateur le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE*

---

**Tome VIII**

**13<sup>m</sup>e Année — N° 1**

**PRINTEMPS 1950**

**Folklore (13<sup>m</sup>e année - n° 1)**

**Printemps 1950**

---

**SOMMAIRE**

---

René NELLI

*Carnaval-Carême en Languedoc*

H. AJAC

*Courses de l'âne en Lauragais*

Maurice NOGUÉ

*Bibliographie du Folklore Audois*

*2° Partie : Analyse Bibliographique (suite)*

# CARNAVAL-CARÈME

## EN LANGUEDOC

En fin janvier, quand le temps était pluvieux, on l'employait à de menus travaux : on retournait le maïs, on enlevait les épis moisis; on nettoyait les pigeonniers, on sciait le bois de chauffage. Les jeunes gens avaient des loisirs qu'ils consacraient à « comploter » le Carnaval. Dans beaucoup de régions (Toulousain, Aude, Hérault), ils affectaient, dès cette date, une allure mystérieuse; ils se réunissaient dans des cabanes isolées, où ils composaient et répétaient des chansons satiriques sur les filles de mauvaises réputation. A Carcassonne, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, leur lieu de rendez-vous était la mesure d'un certain Reverdy, située au pied de la Cité. C'est là qu'avec l'aide de Tourret, un chansonnier local, ils préparaient la mise en jugement des filles, et confectionnaient le mannequin représentant Carnaval. Il en était de même dans les villes voisines, notamment à Béziers, où la jeunesse, s'occupait longtemps à l'avance, de rédiger, en même temps que l'acte d'accusation du Roi Carnaval, celui des filles qui avaient fauté. Cette tradition des « jugements » remontait au 17<sup>e</sup> (1660 environ).

On voit que les préliminaires de Carnaval étaient nettement caractérisés par le rôle que les jeunes gens y jouaient et par la fonction moralisatrice et juridique qu'ils s'attribuaient durant cette période. Il y aurait là une raison suffisante pour considérer les fêtes de Carnaval-Carême comme étant placés au moins dans une certaine mesure, sous le signe du Groupe d'âge des « Adolescents ».

C'est souvent le Dimanche Gras, dans le Languedoc et le Comté de Foix, que les adolescents exerçaient, leurs fonctions juridiques. A Carcassonne, à Narbonne, à Montpellier, ils se réunissaient, sur une place — souvent la place de l'église — chantaient un hymne burlesque à Carnaval, puis, se rendaient devant la maison de la « Vierge folle », brandissant, l'un le mannequin qui la représentait, l'autre une paire de cornes de bœufs attachées à un long bâton enrubanné; et là, au milieu des cris et des rires, avait lieu la parodie de mise en accusation. Une fois le jugement rendu, on chantait des chansons vengeresses. Nous n'avons point conservé celles qu'ont applaudies les Narbonnais ou les Montpelliérains, mais en voici une, de Carcassonne, traduite du languedocien, qui donnera une idée suffisante du genre :  
« En ce temps de Carnaval — nous allons faire le détail —  
« d'une fille de la Cité — qui l'a bien mérité. — Un jour de  
« cet hiver — il nous fallut voir ce vieux cuir — allongé dans  
« un fossé. — Mais il y eut un berger qui s'en aperçut. — Elle

« ne croyait pas être vue — Mais certains étaient aux aguets —  
« A la croix de Gourgoul — elle montrait son derrière ».

L'usage de se masquer pour le Mardi-Gras, a été, croyons-nous, à peu près général en Languedoc. Mais aujourd'hui, sauf dans quelques villes ou villages de la Province (Limoux, par exemple) on ne se déguise que pour des bals masqués qui n'ont plus rien de populaire... ni de languedocien. Les enfants, ici ou là, ont maintenu plus longtemps la tradition... Les déguisements d'autrefois étaient sommaires et rudimentaires : un vieux sac, un vêtement féminin démodé, ou, tout simplement une chemise d'homme ou de femme passée sur l'habit de tous les jours y suffisaient. La chemise a toujours servi de déguisement improvisé et parfois dans des circonstances plus graves : C'était l'accoutrement des paysans révoltés : (celui des Camisards des Cévennes ou des « Demoiselles » de la Haute Ariège, qui, en 1829-1830, en chemises blanches, une peau de mouton sur la tête et la figure noircie, pillaient les fermes et brûlaient les bois)... On revêtait donc une chemise, le mercredi des Cendres, à Poussan (Hérault), Viviers (Ardèche), Uzès (Gard), Pennautier (Aude). A Poussan, c'était une chemise de femme, ce qui s'explique non point par un changement de sexe symbolique, mais par le fait que les chemises de femmes, plus longues déguisaient mieux — comme d'ailleurs les jupes. En Ariège, écrit Mme Tricoire, le déguisement est souvent tiré de la garde-robe des ménages (1).

Un travesti — simple et complet — qui a joui d'une vogue particulière, vers 1830, dans l'Hérault (Pignan, Frontignan), dans le Gard, l'Aude (Castelnaudary et Lauragais), c'est celui de l'« Homme sauvage ». Les garçons enduisaient leur corps de miel et se roulaient ensuite dans un tas de duvet. Ils se mettaient sur la tête une couronne de plumes de coq, peut-être en souvenir de l'Homme sauvage de la Chandeleur, mais plus vraisemblablement à la ressemblance du « Bon indien » popularisé par l'imagerie de colportage. Nous avons l'impression que ce Sauvage des Carnavals de 1830 n'est pas sans rapport avec la diffusion dans nos campagnes d'une gravure en couleurs représentant l'« Amérique »; les filles, lorsqu'elles se déguisaient en sauvagesses — ce qui n'arrivait qu'exceptionnellement — devaient ressembler à Atala.

Le costume de carnaval s'inspirait rarement de la tenue professionnelle (il n'était pas fréquent que les danses de métiers exécutés le Mardi-Gras fussent déguisées). Cependant, à Limoux (Aude) il semble que ce soient la blouse blanche du meunier et la blouse bleue du charretier qui aient suggéré l'accoutrement actuel. La blouse du meunier a d'ailleurs évolué, s'est confondue avec celle de Pierrot, et le fouet du charretier est devenu un mince roseau garni de rubans...

Ajoutons qu'il y a eu, en Ariège, des déguisements animaliers, notamment des déguisements en ours pour la « Chandeleur ». Mais pas, à notre connaissance pour la période de Carnaval.

Dans tous les cas, le barbouillage du visage complétait la mascarade et assurait l'incognito nécessaire dans une fête où les

débordements les plus grossiers étaient permis. On a tout utilisé : la lie de vin, la suie, l'encre, et même des matières plus sales. Les « fecos » de Limoux étaient noircis à la lie de vin, les « masques » de l'Hérault, à la suie (sans qu'on puisse, bien entendu, établir de règle générale en ce domaine).

Il y a toujours eu pendant le Carnaval, une volonté de débrièvement, une frénésie de licence, qui allait fréquemment jusqu'au plaisir de « salir ». A Marseillan (Hérault) on sautait dans la boue pour élabousser les passants; à Cournonteral, les masques, enduits de matière fécale, dansaient le « branle des pailles » en se frottant aux spectateurs. A Carcassonne, on vit, vers 1900, des masques se promener gravement dans la foule, ayant devant eux un sac de confettis, et derrière, sur leur dos, une caisse remplie de m... recouverte d'une mince couche de confettis. Les gens qui ne résistaient pas à l'envie de puiser dans la caisse, se souillaient jusqu'au coude.

Les masques jetaient sur les passants de l'eau, de la farine, des haricots, des fruits — parfois avec violence — et surtout sur les femmes. Peu à peu, jets et aspersions se sont adoucis. Les meuniers de Limoux qui, primitivement, lançaient des poignées de farine, les ont remplacées par des dragées et des bonbons. Après 1939, les masques dans les villages de l'Hérault où le Carnaval se perpétue, ont fait de même. De leur côté, les spectateurs ont parfois fait pleuvoir sur eux des dragées — ou même, assez rarement — des pièces de monnaie, comme une sorte de tribut symbolique.

Mais le plus souvent les mascarades du Mardi-Gras s'accompagnaient de quêtes. On les a signalées à peu près partout dans l'Aude (Minervois-Lauragais-Razès), dans l'Hérault, la Lozère et le Gard. Pour l'Ardèche, l'enquête de van Gennep établit que les tournées avec quêtes alimentaires se sont localisées dans le bassin de l'Ardèche et de ses affluents (2). Les quêteurs étaient des jeunes gens ou des enfants qui chantaient une chanson spéciale du type « Arri de las cendras » : on leur donnait du lard, des œufs, de la charcuterie. Et dans le Haut-Languedoc il y avait des divertissements dont le produit de cette quête fournissait l'occasion, comme la « course aux œufs », à Pezens (Aude) qui mettait en rivalité deux coureurs, l'un chargé de ramasser les œufs échelonnés sur un parcours de 200 mètres et de les regrouper dans une corbeille, l'autre, d'aller à Villepinte (le village voisin) chercher un objet qu'on y avait déposé, et de le rapporter. Les paris s'engageaient... Peut-être y a-t-il un rapport entre les quêtes de Carnaval et le divertissement signalé par le Dr Herber à Castelnau-de-Guers (canton de Florensac) où des personnages représentant les douze mois de l'année chantaient une chanson des Mois (3).

Il ne faut pas se hâter de voir dans les réjouissances de carnaval un souvenir plus ou moins transposé, des Bacchanales, Lupercales, Saturnales... bien qu'extérieurement, ces fêtes anciennes aient pu présenter quelque analogie avec les nôtres. Mais peut-être faut-il penser avec M. Varagnac que les déguisements ne sont pas sans rapport avec l'irruption mythique des morts dans le domaine des vivants (4). On ne doit pas oublier que les

« masques » faisaient peur aux enfants et aux filles. Et la croyance, très répandue dans le Bas-Languedoc, que deux garçons « masqués » se voyaient trois, en certaines circonstances, laisserait supposer qu'ils « développaient » un troisième personnage qui ne pouvait être qu'un mort — ou le Diable. Même si cette « superstition » a été entretenue par l'Eglise pour freiner le goût des mascarades, elle semble bien faire appel à l'affirmation vague qu'il y a du surnaturel sous le masque.

Quoiqu'il en soit, les déguisements et les causes qui les ont suscités, sont aujourd'hui, en régression partout, sauf dans quelques villes : Poussan, Limoux, où la tradition est encore florissante. A Limoux, non seulement le Carnaval est encore très vivant, mais il a même tendance à se répandre dans les localités voisines. Avant la guerre de 1914, il commençait le jour des Fois et ne finissait que le lundi suivant le Mardi-Gras. Il tire vraisemblablement son origine de la fête organisée sous l'Ancien-Régime par les Meuniers, qui, aux environs du Mardi-Gras, allaient payer leurs redevances au Monastères de Prouilles, propriétaires de presque tous les moulins — et par les charretiers qui avaient charroyé le grain et la farine. Au début du 19<sup>e</sup>, ce Carnaval était à la fois plus aristocratique et plus « traditionnel » (au moins par certains de ses éléments). Les « meuniers », vers 1832, étaient des jeunes gens riches, qui habillés de blanc et montés sur des chevaux noirs, offraient des dragées aux dames. Mais d'autres masques, plus peuple, marchaient à pieds, et, armés de soufflets, jetaient de la farine au visage des curieux. On distingue aujourd'hui les « Goudils » vêtus de hardes ou parfois de la blouse bleue qui, avons-nous dit, rappelle celle des charretiers, et les « fecos » qui sont costumés en Arlequins, Pierrots, Colombines, mais le plus souvent en « Pierrots » parce que c'est le déguisement qui évoque le mieux les anciens meuniers. Ils portent un roseau enrubanné, la carabena, avec lequel, nous dit M. Gibert (5), ils suivent le rythme de la musique, s'arrêtant immobiles, baguette dressée, lorsque la phrase musicale est terminée, et dès la reprise du motif, toujours le même, repartant, marquant la mesure et dansant leur fameux pas.

\*\*

Le peuple a personnifié l'Alleluia, la période grasse, la période maigre ou Carême, selon un symbolisme facile. Le chanoine Guilhe, de Carcassonne, parle de l'enterrement de l'Alleluia auquel procédaient les enfants de chœur aux approches du Carême (6). A Castelnaudary, on écrivait « Alleluia » sur une toupie que l'on chassait de l'église à coup de fouet. La Période-Grasse a été quelquefois personnifiée, également en Lauragais, et sans doute dans d'autres régions, sous forme d'une bataille entre Carême et « charnage »... La Mi-Carême n'ayant jamais donné lieu, en Languedoc, qu'à un rappel des réjouissances du Mardi-Gras, ou du mercredi des Cendres (cortèges de chars, promenade du bœuf de toile, à Mèze) c'est, en définitive, la Période-Grasse qui a été le plus nettement personnifiée et presque toujours par un mannequin.

Dans beaucoup de régions languedociennes on a donc promené un mannequin représentant Carnaval, qui était censé arriver le mardi — (et son arrivée donnait lieu à un cortège) — et qui devait périr le mardi soir, soit le mercredi, après un nouveau défilé. Les coutumes ont beaucoup varié selon les localités et même selon les années. Il semble qu'en Bas-Languedoc, on ait tenté de ne pas exécuter le roi le jour même de son intronisation. Bien qu'on ait nommé « la Vieille », en Vivarais et semble-t-il, en Ariège, la dernière offensive du froid, survenant fin mars-début avril, qu'il importait de chasser symboliquement et que cette « vieille » ait été plus ou moins assimilée à Carnaval, nous n'en connaissons pas de représentations féminines. Il s'agit toujours d'un homme, d'une sorte de roi burlesque : dans le Toulousain, le Lauragais, le Narbonnais, le Carcassés, le Montpelliérain, le St-Ponnais, le Lodévois, à Uzès et Malgoire (Gard) et, en Vivarais, selon M. van Gennep, dans 73 cas contre 81 négatifs. Carnaval est habituellement transporté sur un char qui peut être, aujourd'hui, un camion ou une auto. A Castelnaudary en 1945, il fut installé sur une barque et promené sur le canal.

Le nom qu'il porte, c'est le plus souvent Carnaval suivi de son chiffre, 1, 2, 3... ou : « Sa Majesté Carnaval ». Mais dans les villes où les traditions du Mardi-Gras se sont conservées très vivantes, ou ont été renouées récemment — la tendance prévaut de lui donner chaque année un nom nouveau emprunté à l'actualité : Landru, à Bassan (Hérault), Atomic I, à Castelnaudary (1946). Le maintien ou le renouvellement de la tradition carnavalesque a sûrement pour causes, dans la région Lauragaise, la vitalité étonnante du Carnaval de Limoux et la contagion plus lointaine de celui de Nice que le Cinéma popularise.

En principe, le roi Carnaval est jugé avant d'être exécuté. Mais nous ne savons pas selon quelle fréquence la pratique du jugement a été observée en Languedoc : Il y avait jugement à Montpeyroux (Hérault), dans l'Ardèche (Viviers - Joyeuse - Largentière) (7), à Castelnaudary, où en 1946, Carnaval a été intronisé par un maire fictif (sorte de roi de la jeunesse) et condamné par lui. A Carcassonne, au 18<sup>e</sup> siècle et jusqu'à 1850 environ, il était procédé à des jugements burlesques consignés par écrit. On a conservé un procès-verbal (de 1780-89 ?) qui nomme Carnaval : Cravatat, et fait intervenir sa « femme » (8). (A Limoux également, Carnaval est parfois accompagné de sa femme, qui est brûlée en même temps que lui).

Parfois il est enterré (à Freyssenet - Ardèche), brûlé (dans le Gard, l'Ardèche, l'Hérault, l'Aude); brûlé et noyé (Narbonne et Castelnaudary, quand dans cette dernière ville, l'exécution a lieu sur le canal), noyé (5 communes de l'Hérault); tantôt brûlé tantôt noyé (Villeneuve-les-Béziers (Hérault); fusillé à Charmes et Usclades (Ardèche) et dans 3 villages de l'Hérault; pendu puis brûlé (Montpeyroux et Pignac, Hérault) etc... etc...

Les chansons qui ont salué l'arrivée de Carnaval, puis son départ ou sa mort ne sont pas très variées, du moins dans leur musique car les couplets, livrés à la fantaisie individuelle, sont

très nombreux. Dans tout le midi méditerranéen (y compris le Roussillon) on chante : « Carnabal es arrivat ! » et « Adiu, pauvre, adiu, pauvre Carnaval ! ». Les paroles sont burlesques et même obscènes (Toulousain, Lauragais, Carcassès) ; Carnaval est arrivé sur une pipe de tabac, on lui a planté un pal au c... (Carcassonne) ou, ailleurs : — on remarquera la fixité du thème — « on t'a mis un bouchon au derrière » (Limoux).

Les feux de carnaval — mis à part les bûchers où sont consumés les rois, quand il y a brûlement — sont inconnus en Languedoc, sauf, en Ardèche : à Satillieu, Ammonay, Serrières (enquête van Gennepe) (9).

C'est le mercredi des Cendres, le plus souvent (mais pas exclusivement), qu'avaient lieu les réjouissances spectaculaires les plus curieuses. Parfois elles s'échelonnaient du Mardi au Mercredi, au gré des Jeunes. Il faut d'abord insister sur la recrudescence ce jour-là des aspersions et des jets. C'est le mercredi, à Pignan (Hérault), à Saint Thibéry et à Limoux, qu'on jetait des cendres et de la farine sur les filles — aujourd'hui : des confettis ou de l'eau parfumée. C'est également le mercredi des Cendres que se pratiquaient surtout les danses de Carnaval, si caractéristiques en Languedoc : celles des buffoli (buffoli-al-cul) ou « souffle-culs », ou des « bouffets », ou du « feu aux fesses ». La danse des bouffets ou soufflets nous paraît avoir régné sur tout le Languedoc Méditerranéen — l'Ariège (?), la Lozère et l'Ardèche, sauf Viviers, l'ayant ignorée (?). Nous reparlerons au chapitre « des Danses » de l'allure processionnelle et du pas très archaïque qui la caractérisaient. Rappelons seulement que les danseurs sont habillés de blanc (chemise de femme ?), qu'ils portent un bonnet de coton, qu'ils ont le visage barbouillé et qu'ils tiennent à la main un soufflet qu'ils pointent vers les fesses de celui qui les précède. C'est la Buffatière de la montagne de Castres, le « Buffoli » de Florensac (Hérault). Dans certains villages, ils portaient aussi une bougie allumée. A Limoux, à Portiragues (Hérault), le soufflet servait à projeter de la farine — atténuation sans doute d'un geste qui paraissait grossier — ou plus simplement association de l'aspersion et de la danse.

Le caractère sexuel de cette cérémonie n'est pas très évident : On peut noter que les masques cherchaient à embrasser les filles — qui, dans la plupart des cas ne participaient pas à la danse, mais c'était l'occasion, pour eux, d'afficher leur envie de se salir et de salir, (symbole de la libération des instincts ?) et non point leur ardeur érotique : les jeunes gens, barbouillés, embrassaient les jeunes filles pour les « noircir ». Ailleurs, ils se roulaient dans la boue... La danse de « la chemise » à Balaruc-le Vieux (près de Montpellier) nous inviterait plutôt à mettre l'accent sur la chandelle et le Feu : Chaque danseur, pendant la procession, essaie d'enflammer la queue de papier de celui qui est placé devant lui (10). Il est possible, après tout, que l'élément sexuel soit ici le feu. Ce qui expliquerait que les régions où l'on fait des feux de joie de Carnaval, ne connaissent pas la danse aux chandelles, et réciproquement. Mais il est remarquable que, s'il y a eu ici symbolisme tendant à « rallumer » l'énergie virile,

il ait été figuré par les hommes seuls, pour ainsi dire, à l'écart du groupe féminin.

Le Carnaval a donné lieu à bien d'autres danses : celle des « sarments » (Montpellier, Aniane, Magalas), se caractérisait par le fait qu'on y frappait les spectateurs avec des sarments. Celle de l'« escargot » était une farandole en spirale qui projetait au loin, au risque de le blesser, le dernier danseur de la chaîne (Magalas). Seule, la danse de l'« échelle » — plus figurative que chorégraphique — nous semble avoir eu une signification nettement érotique, et peut-être de fécondité. Une femme et un homme montaient ensemble des deux côtés de l'échelle et s'embrassaient quand ils étaient arrivés en haut (Saint-Pargoire, Vias). C'est le seul cas que nous connaissons où une femme joue un rôle aussi précis dans une figuration symbolique du Temps de Carnaval. Encore faudrait-il être sûr qu'il ne s'agissait pas d'une « brimade » exercée contre les deux derniers mariés de l'année, ce qui nous ramènerait à des cérémonies d'un genre bien différent.

Il n'est guère possible de ne pas voir un élément sexuel dans le fait que les nouveaux mariés avaient un rôle important dans les mascarades du mercredi des Cendres, rôle, qu'il serait difficile d'expliquer d'une autre façon. Seulement tout est, ici, bien confus, parce que tout y est ambivalent sur le plan symbolique et sur celui de l'ironie. On s'attendrait à voir le groupe des Jeunes punir les célibataires et les vieilles filles, comme des symboles vivants de stérilité. A Narbonne, en effet, ils étaient frappés avec des lattes garnies de peaux de rats et blanchies à la craie — ce qui était une façon de les inciter à faire des enfants. Mais les mariés — hommes et femmes — étaient « punis » eux aussi, puisqu'ils devaient baiser les cornes suspendues à une corde, qui barrait la rue du Pont des Marchands. A Agde, les jeunes gens faisaient bien « sentir la rance » — un morceau de lard fumé — aux vieilles filles; à Bélesta (Ariège) ils allaient bien, le Dimanche de mi-carême — chanter des chansons d'amour sous la fenêtre de la plus vieille femme du village (cela s'appelait « rassegar la vielha »), mais, dans les deux cas, dans le second surtout, il s'agissait plutôt pour eux, de donner congé à la « Vielha », c'est-à-dire à la vieille saison personnifiée par la plus vieille femme, que de marquer un désir obscur de flétrir la fécondité tarie. Il reste, somme toute, que les célibataires, en période de Carnaval, ont été l'objet de moins de brimades que les hommes et les femmes mariés.

Le châtement des cocus ou des hommes battus par leurs femmes, tel qu'il était exigé à Montpellier, à Carcassonne, révèle beaucoup plus nettement une volonté du sexe fort — et des célibataires — de se défendre contre la Féminité. On rappelait aux maris qu'ils ne devaient point tolérer l'inconduite de leurs femmes, ni supporter qu'elles régissent le ménage. La suspicion de cocuage s'étendait — ironiquement et préventivement — à tous les hommes mariés. Le cas où tous les gens mariés — hommes et femmes — devaient baiser les cornes ne sont pas le plus nombreux. A Fabrègues, à Carcassonne, les hommes faisaient

baiser les cornes aux femmes — comme pour se venger sur elles, des infidélités qu'elles étaient en puissance de commettre. A Rouffiac-d'Aude, il y avait combinaison des deux systèmes : les nouveaux mariés étaient « honorés-ridiculisés » de la façon suivante : s'ils n'étaient que deux ou trois, il devaient monter sur l'âne, et s'ils étaient plus nombreux, prendre place, avec leurs épouses, dans une voiture tirée par l'âne. Mais devant eux marchait un jeune homme masqué qui élevait en l'air deux cornes plantées sur une perche, et qui s'en prenait aux femmes : toutes celles qui se trouvaient sur le passage de la charrette, devaient « baiser les cornes ». Il s'agissait donc d'une mesure qui frappait toutes les femmes. Au nom de tout le groupe viril.

Quelquefois les hommes mariés faisaient bloc, d'eux-mêmes, avec les jeunes gens. Ils se barbouillaient le visage de noir de fumée et accompagnés d'un âne, allaient chercher le plus jeune marié de l'année, lui mettaient en main une perche à cornes et le faisaient asseoir sur l'âne, la tête tournée vers la queue (Pezens - Aude). Impossible d'expliquer la plupart de ces mascarades sans admettre que l'on voulait punir le jeune époux de sa faiblesse éventuelle — ou le mettre en garde — cela revient au même — contre la rouerie féminine. Car enfin, il y avait toujours la présence des cornes symboliques dont la signification était sans mystère.

D'autres manifestations étaient moralisatrices et juridiques : sans parler des charivaris qui frappaient les jeunes mariés coupables de ne s'être point pliés de bonne grâce à toutes ces vexations, il faut faire état de l'existence des jugements publics où les adolescents, en flétrissant l'inconduite des filles et des femmes — défendaient ce qu'ils considéraient comme leur bien, sauvegardaient leur intérêt de futurs maris. Cela paraît avec évidence dans la « course de l'âne » de Castelnaudary, au cours de laquelle on punissait les auteurs d'un adultère.

Il est certain que, par bien des côtés, le Carnaval revêtait l'apparence d'une fête des Jeunes, dans l'exercice de leurs droits virils, punitifs, et un tant soit peu, migosynes.



Mais à côté de ces brimades, on trouve des coutumes très différentes qui révèlent directement la survivance d'un symbolisme de fécondité ou de renaissance naturelle, au sens large. A Fabrègues, à St-Guilhem-du-Désert (Hérault), la veille du dimanche-gras, les jeunes gens mettaient un bouquet, comprenant un romarin, un chou, et une frigoule à la fenêtre des filles de vingt ans. et, le dimanche d'après, allaient se faire inviter par elles. Dans d'autres villages de l'Hérault, le bouquet ne se composait que de romarin, plante énergétique et stimulante (11). On croyait dans l'Ariège (Bélesta, Montségur, Dun) que pour avoir une belle récolte de fruits, il fallait que les jeunes filles suspendissent des bouts de fil qu'elles avaient filés, autour de chaque arbre du verger (12). C'étaient, déjà, les rites de Mai.

Les interdictions ont été assez nombreuses, mais il est diffi-

cile de les préciser toutes : On ne devait pas filer, cuire le pain, à Lavelanet, Bélesta (Ariège), ni mouiller le linge pour la lessive, le jour des Cendres. Cela portait malheur. De façon générale, on ne se mariait pas, en Languedoc aux environs de Carnaval; et surtout pas pendant le Carême (sauf pour la St-Joseph). Et comme cette interdiction ne correspond pas purement et simplement aux jours d'abstinence, et ne s'explique point par un désir de mortification, elle ne laisse pas d'avoir quelque importance.

Enfin, il y a eu pour Carnaval quelques mets cérémoniels sur lesquels nous n'insisterons pas. On a fait des crêpes dans le Nord de l'Ardèche, des oreillettes dans quelques localités de l'Hérault... etc. Mis à part l'interdiction de manger gras pour Carême, nous ne voyons qu'un trait négatif digne de remarque : Les beignets, très répandus en France, à cette période, ne le sont pas du tout dans les régions méridionales.

#### CONCLUSIONS :

Il ressort de cette étude du cycle de Carnaval-Carême que, si l'on y retrouve quelques rites s'inspirant d'une symbolique générale de la Fécondité, notamment dans les rapports qui s'établissent entre la végétation et l'amour dans le temps de la courtoisie, on a l'impression qu'ils sont passés au second plan, au bénéfice de ceux du Mai, qui de façon d'ailleurs analogue, manifestaient beaucoup mieux le renouveau végétal et érotique. Le Carnaval, en Languedoc, s'est axé — peut-être plus qu'ailleurs — sur le groupe des jeunes hommes. On peut soutenir qu'il est la fête du réveil de l'énergie virile, comme le cycle de Mai célèbre celui de la fécondité féminine. Dans cette hypothèse, tout devient plus clair : ces deux « cycles » réservent la puissance naturelle des jeunes gens et des jeunes filles : On ne se marie pas en Carnaval, on ne se marie pas en Mai. Mais dans ces deux périodes, on courtise, c'est-à-dire : on mime l'amour plus qu'on ne le fait. En mai, les filles sont disponibles et doivent rester telles. En Carnaval, les jeunes gens sont tout à leur virilité potentielle, et s'exaltent, en vase clos, dans le sein de leur groupe. C'est même ce qui donne à certaines de leurs manifestations une très légère tonalité misogyne et homosexuelle que le lecteur attentif n'aura pas manqué d'apercevoir. Il n'y a contradiction qu'en apparence dans le fait que les deux cycles du renouveau fécond de la nature sont des périodes où l'on ne se marie pas, où l'on condamne même les débordements sexuels, (qu'on remplace — à Carnaval — par les *débordements scatologiques*). C'est que l'éveil de la virilité commerçait à l'écart du groupe des femmes, et celui de la fécondité féminine, dans l'indépendance, anciennement dans l'adultère théorique (Troubadours), et dans tous les cas, hors du mariage. Peut-être pour que l'une et l'autre énergie pussent se consacrer primitivement, à mimer la fécondité de la nature, au lieu de s'appliquer à un partenaire exclusif.

C'est seulement par ce détour que le Carnaval peut être considéré comme agissant symboliquement sur le renouveau du Printemps. Il chasse l'Hiver, le juge et le brûle, ensuite il

maintient intact l'élan viril, non sans une certaine nuance d'hostilité à l'égard de la Femme. *Plus on remonte le cours du temps, plus on trouve de Carnavals masculins, durs, tracassiers et juridiques*, châtiant l'adultère, la faiblesse des hommes, ridiculisant les femmes... *plus on trouve aussi de « Mais » féminins, ivres de luxure* (théoriquement du moins), *et affranchis des contraintes du mariage*. Ce sont deux cycles antithétiques. Dans l'un l'instinct viril passe dans l'action, juge, moralise, châtie. Dans l'autre, la nature féminine aspire à faire la preuve de la puissance fécondante, sans la vouer à un seul homme.

Carnaval c'est le temps où les jeunes hommes exercent leur suprématie sur la femme. Au mois de Mai, au contraire, les filles s'affranchissent des hommes (et, anciennement, les femmes mariées de leurs maris (12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles). Les cérémonies de Carnaval et de Mai s'appliquent donc ensemble au renouveau total de la nature. Entre ces deux cycles, les fêtes de Pâques ont perdu, en Languedoc, tout sens profond, et même celles de Mai ont tendance à s'effacer devant Carnaval. D'une part parce que le printemps commence en fin février, dans le Midi, et, parce que, d'autre part, le génie de la Province est plus masculin que féminin.

En 1950, le Carnaval semble renaître dans tous le Languedoc, où il reste la fête la plus populaire de toutes celles qui se sont perpétuées jusqu'à notre époque.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- (1) Tricoire (R.) Folklore de Montségur. Institut d'Etudes occitanes. Toulouse 1947. page 57.
- (2) van Gennep (A.). Manuel de Folkl. Franç. Contemp. T. I, 3. A. et J. Picard. Paris 1947. page 895.
- (3) Constans (F.) et Herber (J.). Un divertissement carnavalesque du Bas-Languedoc : la Chanson des Ans. Revue de Folkl. franç. et de Folkl. col., avril-juin 1938.
- (4) Varagnac (A.). Civilisation traditionnelle et genres de vie. Albin Michel, Paris. 1948. page 85.
- (5) Gibert (U.). Le carnaval de Limoux. Annales de l'Inst. d'Et. occitanes fasc. I. Toulouse. 1948.
- (6) Jourdanne (G.). Contribution au Folklore de l'Aude. Maisonneuve. Paris. 1900. page 3.
- (7) van Gennep (A.). Manuel de Folkl. Franç. Contemp. T. I, 3. page 983.
- (8) Cros-Mayrevieille (F.). Fêtes et chants de la Révolution française dans le pays de l'Aude. « Folklore ». N° 7 et 8. Carcassonne. page 277.
- (9) van Gennep (A.). Manuel de Folkl. Franç. Contemp. T. I, 3. page 1000.
- (10) van Gennep (A.). — id — page 1059.
- (11) van Gennep (A.). — id — page 1120.
- (12) Tricoire (R.). Folklore de Mont-égur... page 57.

---

## Courses de l'âne en Lauragais

---

La Société Asinienne de Castelnaudary qui existait en 1867 (1), constituée en forme de Cour, était très ancienne. Société démocratique — désignant ses victimes « à la pluralité des voix » — elle avait des filiales en Lauragais.

Son but, essentiellement philanthropique, était de corriger les femmes revêches, d'émoustiller les maris trompés, d'abaisser la morgue des prétentieux.

— Le Quartier de la Baffe, à Castelnaudary, semble le berceau de cette confrérie. Le 5 Mars 1680, jour du Mardi-Gras, Jean Lamy, Procureur au Sénéchal, sort de l'audience du Palais et va voir son enfants à qui, Jeanne Rousaud, à la Baffe « donne le lait ». Il trouve son enfant « si pasle et défiguré qu'il en était presque mourant ». Jeanne dit que la « cause est que la veille on lui a fait courir sur l'asne après avoir masqué contre elle » et que Raymond Bonnéry, Raymond Barthès, Arnaud Marty dit Quinot « voulaient continuer de masquer contre elle aujourd'hui, comme ils disaient, avec plus de solennité; en dérision et escandalle ».

Lamy essaie d'intervenir, mais au milieu de quantité de gens attroupés, il est quelque peu malmené et « tiré par sa robe de palais ».

Notre Procureur a recours à l'autorité consulaire qui reste parfaitement inefficace. Antoine Dejean, avocat et premier Consui qui veut s'opposer à cette course d'âne n'y gagne que des ennuis. La course passe devant sa maison où l'on fait « plusieurs grimaces aussi bien que devant l'hôtel de ville pour faire connaître que c'était en dérision » de sa charge de consul. Marty dit Guinot dépose que s'ils voulaient « faire courir l'asne » à Jeanne Rousaud, c'est parce « qu'elle les a fâchés et qu'elle avait battu son mari » Jean Ducasse, âgé de 40 ans (2).

— Au début de février 1775 toujours dans le même quartier les habitants se réunissent chez Gaches, cabaretier, pour « délibérer à qui l'on ferait courir l'âne le jour du Mardi Gras, il y eut trois habitants de la Baffe qui furent mis sur les rangs : Barrière, Caussidéry, et Jambert. Ayant recueilli les suffrages, la plus forte voix fut contre Jambert » Quelques farceurs se réunissent sans délai dans l'arrière boutique de l'aubergiste et composent une chanson sur Jambert que l'on désigne sous le surnom de Lababille. Les principaux compositeurs : Antoine Babret, négociant, Antoine et Sébastien Maux, patrons sur le

---

(1) Folklore n° 57 p. 77. Documents et matériaux 2.

(2) Archives Aude B. 2593 - 2693.

canal, Bertrand Falcou, entrepreneur, demandent l'autorisation de chanter cette complainte au Procureur du Roy et à M<sup>e</sup> Gervais, Premier Consul. Ces derniers n'y voient aucun obstacle, jugeant que cette chanson ne porte pas atteinte à l'honneur de qui que ce soit.

Les malheurs de Jambert allaient commencer. Voici quelques couplets de cette complainte qui nous apprend comment Jambert, grâce à la complaisance de sa femme, a pu, après avoir exercé différents métiers, accéder à la profession enviée de patron de la barque de poste.

*Chanson pour Lababille, patron de Bâteau.*

Sur l'air de la Jeannette

— Approchatz bous Moussus et Doumaisellos  
Per escouta ço que anan canta  
Per un aoutour qu'aben dedins la Baffo  
Aben razou di brandi le gibou.

Un fricassou que fasio la cousino  
Abio grand goust qu'án fasio un ragoust.  
E ha quittat per prene la truello  
Aro es patrou. Juchats qu'un fricassou.

Lababillo es patrou. Saben la consequenço.  
Mes per fabou, toutes ba saben prou.  
La siou femno ambe une reberenço  
Elo la plaçat. Juchatz se y a coustat.

E nes fachat que sa femno se soumeté  
Ne beï l'abus. Bol pas qui tourné pas.  
— E iou y a n'irei, qu'an tu saras deforo  
Al siou oustal per i counta mon mal.

— Qual que toun mal ourgan ajo de forço  
— Que toun esprit se sio pla condezit  
Car autromen sarios dins la misero  
Que sans aco portofaïs ne sarios...

Pauré nigaut n'on faou pos pus de passès  
Mas défendut d'agi de ma... bertut  
E prou courgut per ana a Toulouso  
Abio razou le quartié ba sap prou.

— Digo me tu, que ti a oubligado de me segut  
Toutis tan bisto parti  
Es counesquut quesres fort escalfado  
Sabio saput iou sario pas vengut.

Paure Lababille te bezes foxos drogos...  
Aqueste Carnabal mountaren à chabal  
Sabios boulgut t'espargna aquesto peno  
Aurios mentengut les nostres estatuts...

L'on répète la complainte et Babret a la malice d'en envoyer une copie à cet infortuné Jambert. Un batteur de tambour et un joueur de fifre, à qui sont promis bonne table et abondante boisson, sont loués pour un mois. Tous les soirs à neuf heures, au roulement du tambour, toute la Baffe s'assemble devant la porte de Jambert et jusqu'au petit jour la populace, hommes, femmes, enfants, mène grand bruit, et chante la complainte. Toute la nuit des pierres sont lancées contre la porte. Puis un autre supplice est employé :

A l'heure où le bateau de poste arrivait de Toulouse, les gens du quartier se rendaient, avec tambour et fifre, sur les quais du port. Sitôt que la barque de poste accostait un grand cri s'élevait, et se maintenait, coupé seulement par la complainte : « As coujous de Jambert ».

Lorsque Jambert descendait de la barque, les cris redoublaient d'énergie, et les enfants n'étaient pas les plus enrôlés. La populace suivait notre malheureux patron de poste jusqu'à l'auberge du Lion d'Or, au son du fifre et du tambour en hurlant toujours le même cri de ralliement. Pendant que Jambert était dans l'auberge, Antoine Maux chantait la complainte. De là on escortait la victime chez le sieur Andréossy, où il avait affaire de service, et l'on le suivait jusque chez lui, où le vacarme continuait.

Jambert, excédé, porta plainte au Lieutenant Criminel de la Sénéchaussée car il avait deviné rapidement — il avait l'esprit vif — « que toutes ces avanies ne sont que le prélude d'une course d'âne qu'on veut faire contre le suppliant ce Carnaval ».

Malgré cela, en une magnifique cavalcade, la course de l'âne eût lieu. Le jour de Carnaval, les hommes montèrent à cheval. Tous portaient, soit une truëlle, soit une casserole, soit un croc (vulgairement appelé ganchou) dont on se sert sur les barques. C'était on ne peut mieux désigner les métiers successifs de Jambert : cuisinier, maçon, patron de barque. Falcou, dit Gascou, accepta de monter sur l'âne : il tenait une truëlle et portait une grande bandoulière sur laquelle était dessiné un ganchou (il dira plus tard qu'il avait voulu représenter une fleur de lys).

Une nouvelle chanson diffamante était chantée. Le refrain se terminait par « As coujous de Fricassou ».

Après avoir parcouru les rues de la ville, la cavalcade se présenta devant la porte de Jambert qui, prudent, était allé à Toulouse. Sa femme accepta de monter à cheval. Elle prit les fleurs que lui offrit son cavalier, qui ne manqua pas de lui faire remarquer qu'elle pouvait faire un tour à cheval car elle en avait fait bien d'autres. Tambour et fifre en tête, la cavalcade se dirigea vers l'écluse de Gay (vers Carcassonne) pour bien mar-

quer que Jambert n'était nullement visé. Mais tout le monde savait bien que celui qui « courait l'âne » était Jambert et non Falcou.

Jambert se fâcha, il essaya de faire condamner les instigateurs de cette course. Il n'en resta pas moins, que cette année-là, il avait été l'enfant chéri du suffrage universel pour l'élection du coureur d'âne. Honte suprême, par un revirement d'opinion, sa femme — habile manœuvrière — s'était ralliée de bon gré à la décision de la majorité et avait « fait cavalcade » contre son propre mari. Ainsi se termine la chanson de Jambert :

Bous anan remercia Moussus et Doumaisellos  
De la bountat de nous abe escoustats  
De la bertat que bous benen de dire  
Ba proubaren sans qu'en costé d'argen. (3).

— *Le 3 mars 1745 à Villasavary* : la jeunesse avait bien mangé pour fêter le jour des cendres et « bu plus que de raison et était à se réjouir ». Les « masques affublés de robes de chambre », menant grand tapage et tirant des coups de fusils se promenaient dans le village. En tête, un garçon « portant une barre et une corne au bout » puis le sieur Jean Louis Picard « habillé en juge, avec ses jupes noires collet et robe de palais et grande perruque ». Les autres masques et le bon peuple suivaient. Pour « continuer le divertissement l'on décida de faire monter le sieur Borrelly, marchand, « sur l'âne ». Pour « faire des parfums l'on prit une grande bassinoire à demi remplie de feu » sur laquelle l'on répandait de la corne. Le cortège se présenta devant la porte de Borrelly, qui avait pris le large.

Quelqu'un dit alors que Louis Viguier, maître drapier de Fanjeaux, était chez le notaire Toulza. Il fallait que ce soit lui qui monte sur l'âne car « il y avait accoutumé de railler la jeunesse du Villa ». Aussitôt Jean Louis Picard « lut un certain écrit ordonnant que le sieur Viguier étant fugitif de Fanjeaux soit arrêté et mis sur l'âne ». La troupe se dirige vers l'étude et réclame sa victime à grands cris. Viguier « pris de peur devant la foule assemblée sort de chez le notaire et se décide à monter sur l'âne en s'aidant d'une grosse pierre ». Puis il met pied à terre croyant la plaisanterie terminée et veut s'éloigner... ». Picard commande alors « Il résiste... prenez-le, messieurs les Cornars et mettez-le de force sur l'âne ». Notre bourgeois est empoigné avec force, écartelé et juché sur son coursier « avec une violence telle qu'il pousse un grand cri car on lui a fait beaucoup de mal à l'endroit le plus sensible de l'homme ». Dans l'affaire son bel habit de bourracan est déchiré. Mais on le console en lui disant que « s'il parlait davantage on lui ferait savonner l'habit avec de bons coups de barre ». Sa sœur veut prendre le licol de l'âne pour l'empêcher de marcher, mais comme on la menace de la jucher elle aussi sur le baudet elle doit suivre bon gré mal gré le cortège à travers les rues du village.

(3) Archives Aude B. 2651.

Viguiier « parfumé par la fumée des cornes » qui brûlent dans la bassine à une allure pitoyable. Il n'ose pas protester. Il est même généreux : comme l'on a tiré de nombreux coups de fusil en son honneur, il donne sa poire à poudre pour alimenter la pétarade. En pareil équipage, il arrive à la Porte St-Pierre. L'âne s'arrête devant la maison de Pennavayre, hôte qui est sur le chemin de Fanjeaux. Viguiier est obligé de boire et invité à souper il refuse. Descendu de l'âne le marchand trapier, prit tout penaud le chemin de Fanjeaux. Il adressa une plainte au Sénéchal pour « attentats, entreprises, et attroupements, avec actes commis contre le droit des gens... ». Et obtint la condamnation des jeunes gens du Villasavary (4).

La course de l'âne fut donc un vieil usage, spécial au Lauragais qui dût disparaître vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Baron Trouvé rapporte que toute la sévérité de la police a eu la plus grande peine à le détruire, et qu'il a fallu autant de sévérité que de rudence pour faire cesser cette « immorale et odieuse parade » (5). Comme « la cour de la société asine avait ses registres, sur lesquels on inscrivait les procès-verbaux de ses séances ainsi que la chanson de l'année » et que ces registres étaient conservés avec soin dans la ville de Castelnaudary, peut-être quelque historien local, féru de folklore, aura-t-il un jour la joie de les découvrir.

H. AJAC.

*Note complémentaire : Cavalcade et « tour de l'âne » à Carcassonne.*

A Carcassonne, au faubourg de la Barbacane, la coutume de « monter à cheval » : la cavalcade, existait au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le 19 février 1774 : Cartié, Cluscard, tisserand, Jammes, jardinier, déguisés « en habit d'uniforme bleu, armés chacun d'une épée » allèrent chez Alexis Baux, retorseur de laines, porter des billets d'invitation pour « un divertissement le Mardi, jour du Carnaval ». Le beau-fils de Baux, Singet, se disputa avec eux, car il ne voulait pas « être du nombre et société qu'ils avaient formée pour monter à cheval et faire des rimes à quelques particuliers des mêmes faubourgs » de la Barbacane. Cela, dit-il, est défendu par les arrêts de règlements. (En particulier celui du Parlement de Toulouse contre les charivaris, de 1681).

Le tour du quartier, que fait encore à la Barbacane, le plus jeune marié de l'année, juché sur un âne, lors de la fête patronale, est sans nul doute la survivance de cette coutume. Est-ce héritage direct du Moyen-Age ou imitation de la course de l'âne lauragais ? Les Archives de l'Aude ne mentionnent que ce cas (B 1171) dans la sénéchaussée de Carcassonne.

H. A.

---

(4) Archives Aude Série B. 2648.

(5) Baron Trouvé. *Etats de Languedoc et Département de l'Aude*, T. II. p. 389.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### DU FOLKLORE AUDOIS <sup>(1)</sup>

---

#### II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

---

##### 2<sup>m</sup>e partie - LA VIE SPIRITUELLE (suite)

##### C. - LA SCIENCE DU PASSÉ

##### 1° - Folklore Préhistorique

- 804 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 214 sq — monuments légendaires — vieilles pierres mystérieuses : monuments celtiques — dolmens de Villeneuve-Minervois et de Pépieux — menhir de Malves « peiro ficado » — « pierre tremblante » de Rennes-les-Bains — menhir de Saint-Polycarpe : légende du géant « Marre » et de la « roco de broundo » — les « pierres de Naurouze » ou les « pierres d'Alzonne ».
- 805 **Jourdanne** (Gaston). — *Histoire des Pays de l'Aude* — R.A. novembre 1886 — p. 85-86 — dolmens et menhirs dans l'Aude.
- 806 **Jourdanne** (G.). — *Note sommaire sur les monuments mégalithiques et sur le druidisme dans l'Aude* — S.E.S.A. 1892 — p. 137-140 — notes sur les monuments mégalithiques rencontrés dans le département.
- 807 **Jourdanne** (G.). — *Note sommaire sur l'utilité des traditions populaires dans l'étude des monuments mégalithiques* — S.E.S.A. 1893 — p. 131-136 — notes sur les dolmens de Pépieux et de Villeneuve-Minervois.
- 808 **Sire** (P.M.). — *Folklore Préhistorique de l'Aude* — F.A. 5 — juillet 1939 — p. 77 sq. — menhirs, dolmens et rochers, les pierres qui grandissent — le « palet de Roland » — le « pas de Roland » — les dolmens et les sacrifices — les rochers — les pierres à cupules — les pierres qui guérissent — *ibid.* 6 — août 1938 — p. 95 sq. le « pied du diable » à Aragon — le « pied » de St Paul Serge à l'étang de Bages — les « pierres de Naurouze » — pierre levée placée sur un socle — les « rochers des œufs » à Villemagne.

---

(1) Voir N° 38 à 57.

- 809 **Noulet.** — *Les Pierres de Naurouse* — légendes et dictons qui s'y rapportent — textes des troubadours.
- 810 **Fagot.** — *Folklore Lauragais* — t. VI — p. 295 — les pierres de Naurouse.
- 811 **Nelli** (René). — *La Légende des Pierres de Naurouse* — F.A. 49 — hiver 1947 — p. 70 sq. rochers servant de piédestal à l'obélisque élevé en l'honneur de Riquet — dictons sur ces pierres — légende rapportée par Pierre Godefroy en 1550.
- 812 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Superstitions Populaires Audoises* — F.A. 27 — juillet 1942 — p. 65-66 — légendes attachées aux pierres, menhirs et dolmens.
- 813 **Sicard** (Germain). — *Notes sur quelques dolmens de l'Aude* — S.E.S.A. 1893 — p. 93 sq.
- 814 **Sicard** (G.). — *Note sur deux pierres à écuelles ou à cupules observées dans la Montagne-Noire* — S.E.S.A. 1898 — p. 161-163 — monuments préhistoriques près la vallée de Clamoux.
- 815 **Sicard.** — *L'Aude Préhistorique ou inventaire des monuments et découvertes préhistoriques du départ. de l'Aude* — notice sur les dolmens et menhirs dans l'Aude — (extr. S.E.S.A. 1900 — p. 135 sq.).
- 816 **Sicard** (G.). — *Supplément au Dictionnaire des découvertes préhistoriques ou très antiques dans l'Aude, publié en 1900 dans les Bulletins de la Société d'Etudes Scientifiques* — S.E.S.A. 1921 — p. 41 sq.
- 817 **Sicard** (Germain). — *Excursion à Saint-Denis et Saissac* — S.E.S.A. 1908 — p. 74 sq. alignements mégalithiques.
- 818 **Sicard** (G.). — *Essai sur les monuments mégalithiques du département de l'Aude* — S.E.S.A. 1926 — p. 192 sq. — inventaire des dolmens, menhirs et cromlechs rencontrés dans l'Aude.
- 819 **Sicard** (G.). — *Note sur l'oratoire champêtre de Pieusse* — S.E.S.A. 1928 — p. 374 sq. — oratoire élevé à l'emplacement d'un menhir.
- 820 **Foncin.** — *De Pago Carcassonensi* — p. 4-5 — megalithica monumenta.
- 821 **Ditandy.** — *Lectures sur Aude* — p. 79 sq. monuments celtiques du département.
- 822 **Fagot.** — *Folklore Lauragais* — t. VI — p. 301 sq. légendes préhistoriques — « las peiros de Trouneire » — « les Traues » — « las Motos ».
- 823 **Cros-Mayrevieille.** — *Monuments de Carcassonne* — p. 26 — menhir de Malves — « les habitants le désignent sous

le nom de *peyro ficado*, ou *peyro negro*, pierre plantée ou pierre noire. Ils ont toujours eu une sorte de respect pour ce monument, qui est depuis plusieurs siècles le sujet de récits fabuleux et fantastiques ».

- 824 **Cros-Mayrevieille.** — *Histoire Comté de Carcassonne* — t. I — p. 16 — la *peyro ficado* ou *peyro negro* de Malves.
- 825 **Sicard** (Germain). — *Notice sur le menhir de Malves* — S.E.S.A. 1891 — p. 63 sq.
- 826 **Tournan.** — *Notes sur le Carcassès. Une vieille pierre : le menhir de Malves* — R.M. octobre-novembre 1913 — p. 103-104.
- 827 **Fédié.** — *Etude sur le Haut-Razès* — p. 3 sq. monument mégalithique — la « pierre droite » dans la commune de Peyrolles — (extr. S.A.S.C. 1878 — p. 43 sq.).
- 828 **Sauvère.** — *Village de Saint-Polycarpe* — p. 9 sq. légende du géant Marre et le menhir — (extr. S.A.S.C. 1895 — p. 163 sq.).
- 829 **Pébernard.** — *Histoire de Conques* — p. 41-42. monuments mégalithiques — (extr. S.A.S.C. 1899 — même pagination).
- 830 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. IV — p. 392 — dolmen à Ville-neuve-Minervois — légendes s'y rattachant.
- 831 **Verguet** (Abbé L.). — *Dolmen situé entre Villeneuve-les-Chanoines et Pujol-le-Bosc, canton de Caunes — Peulvan des environs de Malves* — S.A.S.C. 1858-1859 — p. 245 sq. merveilleux et contes populaires s'y rattachant.
- 832 **Verguet** (Abbé). — *Mémoire sur un dolmen des environs de Villeneuve-les-Chanoines* — C.A.F. 1868 — p. 110 sq. contes populaires sur ce dolmen.
- 833 **Courrent.** — *Etude sur le canton de Durban, Fontjoncouse, etc...* — p. 11 — dolmens près de Fontjoncouse au « camp dal Palet » — (extr. S.E.S.A. 1935 — p. 10).
- 834 **Mathieu** (Laurent). — *Excursion dans le Minervois et le Saint-Ponais* — S.E.S.A. 1936 — p. 28 sq. dolmens dans le Minervois.

(à suivre)

M. N.

*LA REVUE PUBLIERA PROCHAINEMENT*

Les Proverbes de l'Aude (suite) par Louis Alibert.

La Cuisine et la table dans l'Aude

Bibliographie du Folklore Audois (suite) par Maurice  
Nogué.

---

La revue rend compte de tous les livres ou articles, intéressant  
l'Ethnographie folklorique, qui lui sont adressés : 22, rue du Palais  
Carcassonne

